

REGLEMENTATION INCENDIE DANS LES ERP DE 5ème CATEGORIE - Distanciel

Cette formation traite des exigences réglementaires en matière de sécurité incendie dans les ERP de 5ème catégorie.

Objectifs opérationnels

- Concevoir un projet de construction, d'aménagement ou de réhabilitation d'un ERP de 5ème catégorie dans le respect de la réglementation incendie
- Appliquer les procédures administratives : CERFA, Autorisation de travaux, plans et notice de sécurité
- Rédiger une notice de sécurité pour étude et avis de la Commission de sécurité
- Présenter les demandes de dérogation avec les mesures compensatoires pour avis de la Commission de sécurité

Public Concerné

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Gestionnaires d'ERP de 5ème catégorie
- Techniciens et ingénieurs en bureau d'études et en entreprise de la construction et des aménagements techniques

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Classement des établissements

Règlementation applicable et ses objectifs

- ERP de 19 personnes maximum sans locaux à sommeil
- ERP de plus de 19 personnes sans hébergement
- ERP de 5ème catégorie avec hébergement
- Distinction entre les ERP, ERT (Code du travail), habitations et IGH

Procédures administratives

- Distinction entre permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, autorisation de travaux
- Dérogations et mesures compensatoires adaptées
- Gestion des avis défavorables de la Commission de sécurité : échéancier de travaux, dérogations...

Elaboration de notices de sécurité - Méthodologie

Commission de sécurité

- Organisation, fonctionnement, missions et compétences

Responsabilités des gestionnaires (propriétaire et exploitant)

- Devoirs, obligations, sanctions administratives et pénales
- Entretien, maintenance, vérification des installations techniques

Cette formation est également réalisée en Présentiel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, de séquences vidéos, une étude de cas concret ainsi que de partages

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.

- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité, expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com